

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

Date de la séance : 5 février 2024

Date d'affichage : 6 février 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Thierry MAMET

Absents non excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT

Secrétaire de la séance : Mr Roland GAUME

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2023**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 4 décembre 2023.

### **1° VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Après la présentation des comptes administratifs 2023 et que M. le maire se soit absenté du conseil municipal, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe a mis au vote l'acceptation de ces comptes administratifs 2023 :

#### ***- CA 2023 Budget général***

- Fonctionnement      Dépenses 379 009.90 €      Recettes 406 112.80 €  
Résultat 2023 : excédent + 27 102.90 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : excédent + 27 102.90 €**
  
- Investissement :      Dépenses 117 603.57 €      Recettes 142 349.79 €  
Résultat 2023 : excédent + 24 746.22 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : déficit – 166 128.37 €**

#### ***- CA 2023 Budget Bois***

- Fonctionnement      Dépenses 65 998.16 €      Recettes 139 127.36 €  
Résultat 2023 : excédent + 73 129.20 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : excédent + 148 635.47 €**

- Investissement          Dépenses 5 480 €                  Recettes 5 339.11 €  
 Résultat 2023 : déficit – 140.89 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : déficit - 5 480 €**

- *CA 2023 Budget assainissement*

- Fonctionnement          Dépenses 112 163.12 €          Recettes 126 402.56 €  
 Résultat 2023 : excédent + 14 239.44 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : excédent + 42 368.56 €**
- Investissement          Dépenses 74 367.58 €          Recettes 78 235.08 €  
 Résultat 2023 : excédent + 3 867.50 €  
**Résultat 2023 après report des résultats 2022 : excédent + 104 128.90 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les chiffres des comptes administratifs pour chaque budget, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Après lecture par M. le maire des comptes de gestion du receveur municipal en ce qui concerne le budget Général et les budgets Bois, Assainissement pour l'exercice 2023, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les comptes de gestion 2023 dont les montants des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à viser ces comptes de gestion pour approbation.

3° TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE

Chaque locataire de notre gîte de groupe paie une taxe de séjour que nous reversons à la Communauté de Communes du Plateau du Russey.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Département du Doubs a mis en place la taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Notre taxe de séjour passera donc à 0.88€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Nous reverserons toujours cette taxe à la Communauté de Communes du Russey qui se chargera de restituer la part au Département du Doubs.

Le Département utilisera le produit de cette taxe pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement touristique du Doubs.

4° DIVERS

**Adhésion PEFC (certification forestière)**

Après avoir revu les conditions de la certification forestière PEFC, vu que notre commune est adhérente à la certification PEFC comme plus de 8'800 propriétaires forestiers privés ou publics et 30 entreprises du bois sur le territoire de Bourgogne/Franche-Comté et que notre adhésion arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Renouveler cet engagement et l'adhésion pour une durée de 5 ans sur l'ensemble des forêts appartenant à la commune des Fontenelles soit 153.52 ha à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Régler la contribution financière pour les 5 années de 20€ pour la contribution forfaitaire et de 153.52 ha à 0.65€/ha soit 99.80€ ce qui donne une cotisation pour les 5 années de 119.80€,
- Autoriser M. le Maire à signer ce contrat ainsi que prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

## **Enedis**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis demande à signer une convention de droit de passage et pour l'implantation d'un poste de distribution publique rue du Grouvot.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **Salle du club**

La commune met gracieusement à disposition la salle du club à différentes associations pour qu'elles puissent y exercer leurs activités. Cependant, nous déplorons l'état dans lequel l'agent communal retrouve la salle certains jours... Mr Le Maire va rappeler les règles qui rendront l'utilisation de la salle plus agréable...

## **Courriers des villageois**

- A la demande de villageois qui sont réticents à l'extinction des luminaires après 23h, le conseil municipal assume sa décision et maintient l'extinction...
- Demande d'achat de terrain par Eric Mougin pour la construction d'un bâtiment agricole ... Mr le Maire va demander plus de précisions
- Accident dans le bois l'hiver : des villageois mettent la responsabilité sur la commune... Chacun doit être responsable de sa conduite et de son véhicule

## **Airsoft**

La commune met à disposition un terrain à l'association Les Raptors pour y exercer leur activité d'airsoft. Cependant, il a été constaté une forte dégradation du terrain, un manque d'entretien et un non-respect des clauses stipulées dans la convention. Il est donc décidé de mettre un terme à cette convention et de ne pas la renouveler.

## **PLU**

Un commissaire enquêteur a été désigné, Mr Gabriel Laithier. L'enquête publique débute le lundi 12 février. Tous les documents seront consultables sur le site internet de la commune ou en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

## **Tour de table**

- Chauffage de l'église : il fonctionne et une célébration est prévue le 24 février
- Défibrillateur à la salle et au gîte : Mr le Maire se renseigne
- Accessibilité PMR : le dossier va être repris cette année
- Vœux du Maire 2024 : très peu de représentants des associations villageoises, ce qui mérite réflexion...
- Une réunion commission salles va être proposée prochainement

## **RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES**

1. Compte administratif 2023 – budget général
2. Compte administratif 2023 – budget assainissement
3. Compte administratif 2023 – budget bois
4. Comptes de gestion 2023 – budget général
5. Comptes de gestion 2023 – budget assainissement
6. Comptes de gestion 2023 – budget bois
7. Adhésion PEFC
8. Convention ENEDIS

La séance est levée à 23h15

Fait en séance les jours, mois et an susdits